

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 66

Date de convocation : 05/10/2021

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIERES ET MINERVOIS

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 162/2021

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

L'an deux mille vingt et un et le 11 octobre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals les Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Paul BERTHIER a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : (51)

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ALBIERES	Yvon LACOMBE
BOUTENAC	Alain MAILHAC
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
	Marcel REVERDY
CASCASTEL DES CORBIERES	Didier CASATO
CASTELNAU D'AUDE	Gilles BARTHES
COUSTOUGE	Paul BERTHIER
DAVEJEAN	Mélinda BORNIA
ESCALES	Michel CAZENEUVE
FABREZAN	Isabelle GEA PERIS – Frédéric BERROCAL
FELINES TERMENES	Jean-Marie SAURY
FERRALS LES CORBIERES	Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO
FONTCOUVERTE	Jacques CONTIES
HOMPS	Béatrice BORT
LAGRASSE	René ORTEGA
LAIRIERE	Michel BARBAZA
LANET	Jean-Marie GALINIÉ
LAROQUE DE FA	Raymond SPOLI
LEZIGNAN CORBIERES	Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIES – Françoise BAROUSSE – Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD – Sylvie FUMET – Rémi PENAVALIRE

LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
MONTBRUN DES CORBIERES	Guy AUDEMARD D'ALANÇON
MOUX	Gérard PIOCH
ORNAISONS	Gilles CASTY
PARAZA	Emile DELPY
QUINTILLAN	André CONTRERAS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
SAINT ANDRE DE Rgue	Jean-Michel FOLCH – Myriam MIQUEL
SAINT COUAT D'AUDE	David ELIS
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Roland QUINCEY
TALAIRAN	Cédric MALRIC
TERMES	Sylvie SEGUY
THEZAN DES CORBIERES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marilyse RIVIERE
TOUROUZELLE	Serge MARRET
VIGNEVIEILLE	Olivier VERNEDE
VILLEROUGE TERMENES	Michel PONCOT

Etaients absents les représentants des Communes de : (31)

ARGENS-MINERVOIS (Gérard GARCIA) - AURIAC (Bernard SUTRA) - BOUISSE (Philippe LACOMBE) - CAMPLONG D'AUDE (Serge LEPINE) - CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL) - CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) - DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE) - JONQUIERES (Jacques PIRAUD) - LAIRIERE (Michel BARBAZA) - LEZIGNAN-CORBIERES (Béregère LECEA - William COMBES - Guy VIVES - Virginie JULIAN – Thierry CAUMEIL — Valérie COURTOIS - Dominique JOLIS - Sabine FITO - Didier JULIAN - Michel MASUYER) - LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD) - MASSAC (Jean-Louis GAILLARD) - MONTJOI (Jessica BOSCH) – MONTSERET (Geneviève FABRE) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – ORNAISONS (Claire CHAOUAT) – PALAIRAC (Daniel LANGLOIS) - QUINTILLAN (André CONTRERAS) – RIBAUTE (Alain COSTE) - SAINT LAURENT DE LA Crisse (Xavier DE VOLONTAT) - SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE) - SALZA (Redha MENNAD) -

Procurations : (15)

Gérard GARCIA, ARGENS-MINERVOIS, à Emile DELPY
 Philippe LACOMBE, BOUISSE, à Olivier VERNEDE
 Serge LEPINE, CAMPLONG D'AUDE, à André HERNANDEZ
 Serge BRUNEL, CONILHAC CORBIERES, à Alain MAILHAC
 Jacques PIRAUD, JONQUIERES, à Paul BERTHIER
 Béregère LECEA, LEZIGNAN-CORBIERES, à Jean-Paul PUJOL
 Guy VIVES, LEZIGNAN-CORBIERES, à Gérard FORCADA
 Dominique JOLIS, LEZIGNAN-CORBIERES, à Dominique JOLIS-PAILHEZ
 Sabine FITO, LEZIGNAN-CORBIERES, à Christine BENET
 Christine MANGOLD, LUC SUR ORBIEU, à Yves KOSINSKI
 Jean-Louis GAILLARD, MASSAC, à Jean-Marie SAURY
 Jessica BOSCH, MONTJOI, à Isabelle GEA
 Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Raymond SPOLI
 Claire CHAOUAT, ORNAISONS, à Gilles CASTY.
 André CONTRERAS, Quintillan, à Didier CASATO

Le quorum étant atteint, les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT l'appel à candidature 2021 « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets » lancé par la Région Occitanie le 12/02/2021 ;

CONSIDERANT le courrier de Mme la Présidente de Région en date du 10/08/2021 informant que la CCRLCM était retenue parmi les projets lauréats, suite à une manifestation d'intérêts du 06/05/2021 ;

CONSIDERANT le dépôt du dossier définitif de candidature le 13/09/2021 par la CCRLCM qui a pour objectif d'encourager l'inscription dans une démarche de progrès pour :

- Réduire la production des déchets via l'élaboration et l'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), feuille de route sur la prévention, déclinant les objectifs du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) et identifiant les actions à mettre en œuvre adaptées au contexte local,
- Optimiser le Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPGD) en y incluant les volets financiers, organisationnels, techniques et juridiques,
- Engager des actions opérationnelles de prévention et gestion des déchets.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la création d'un poste de chargé(e) de prévention et gestion des déchets à temps complet (aide régionale de 50% du salaire annuel brut chargé plafonné à 20 000€ / an, reconductible une fois).

Sur proposition du rapporteur, Gilles CASTY

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 66 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois comme présenté ;

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 011-200035863-20211011-D162_2021-DE